

PRINCE DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.
 On s'abonne : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
 Le Censeur insère gratuitement tous les Articles, Lettres
 et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
 de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6;
 au 1er.
 A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPÉ, directeur
 de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des
 Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE
 NUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
 adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en
 chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 17 AOÛT 1846.

Aujourd'hui s'ouvre une session qui, n'ayant d'autre but que de remplir le vœu de la loi, ne serait pas fort importante dans les circonstances autres que celles où nous nous trouvons ; mais les événements arrivés depuis quelques semaines, les élections générales dans lesquelles le ministère a triomphé, grâce aux moyens de séduction, de corruption, employés par lui, le coup de pistolet des Tuileries, les pensées de progrès prêtées au pouvoir par un seul homme, dans le double but d'occuper l'opinion publique et de dominer le cabinet lui-même, donneront à la courte session qui commence un caractère politique.

Le télégraphe nous apportera demain le discours du trône, et toute illusion cessera. Le pays pourra juger de la grandeur de cette politique que la session doit inaugurer, que la nouvelle législature est appelée à sanctionner. Nous verrons si le cabinet aura le bon goût de se taire sur l'acte stupide d'un incompétent que nul lien heureusement ne rattache aux divers partis qui divisent la France ; s'il aura le courage de parler encore des factions au milieu du calme qui a tout-à-coup succédé à l'émotion bien naturelle du corps électoral. Mais ce qui importe surtout, c'est d'entendre le discours de la couronne exposer d'une manière nette et précise les vagues et nuageuses promesses qu'on a eues la complaisance de trouver dans les harangues de Lisieux.

Il n'y a pas d'ambiguïté possible ; ce n'est plus un seul homme qui parle en son nom, entraîné par les conseils que suggère le désir de reconquérir une popularité perdue, oubliée dans la chaire ; ce sera le gouvernement lui-même qui fera entendre sa voix, ce malheureux gouvernement qui depuis six ans pèse sur la France accablée d'impôts, engagée dans un système de travaux publics ruineux, ne pouvant de long-temps disposer des ressources de l'avenir, humiliée devant l'étranger, sans toujours le pouvoir opposer des refus invincibles à toute réforme politique, à toute amélioration sérieuse, à tout allègement des charges.

Pour notre compte, nous n'espérons rien des hommes auxquels n'ont manqué ni la majorité de la chambre, ni les trésors de la France, ni le courage des soldats, ni les réclamations du pays, ni même les conseils de leurs amis, qui n'ont rien su faire de grand, qui n'ont pas eu une pensée généreuse, qui ont tout amoindri, tout étioilé, tout glacé, ont violé toutes les lois sans même avoir pour prétexte un jour d'agitation publique, et ont fait de la corruption leur levier le plus puissant, pour moyen le plus actif de gouvernement. Voulussent-ils se donner un démenti à eux-mêmes, qui les croirait ? qui les rendrait au sérieux ? qui ne penserait voir une perfidie dans ces propositions libérales ? ne ne comprendrait qu'ils cèdent à une nécessité impérieuse bien plus qu'ils n'obéissent à des suggestions nouvelles ?

On a beau dire que des ministres ont le droit de changer de politique, cela n'est pas ; qu'on ne saurait les clouer à une chaire ; que l'on y a cloués depuis six ans, sinon eux-mêmes ? que six années dans la vie d'un peuple ; c'est parfois un peu long ; qu'il n'est donné à un ministre de vivre politiquement. Il faut habituer aux formes représentatives si on veut les implanter en France. Les idées sont représentées par des hom-

mes ; quand elles sont vaineues, les hommes tombent ; d'autres les remplacent avec des idées ou nouvelles, ou différentes, ou opposées. Tel est le jeu naturel des institutions, telle est la loi des partis. Les parjures, après tout, n'inspirent point de confiance, fussent-ils animés de bonnes intentions.

Il ne faut pas confondre les intérêts politiques et les intérêts matériels d'une nation. Nous comprenons sir Robert Peel, après avoir lutté contre l'affranchissement des céréales, voyant de nouveaux faits engendrer de nouveaux besoins, jugeant que l'industrie développée sur une plus large échelle mérite une protection jusque-là exclusivement accordée à la propriété, et attachant son nom à une réforme que, dans les circonstances actuelles, lui seul pouvait obtenir du parlement. Mais nous comprenons aussi, et mieux encore, ce ministre se retirant le jour même de sa victoire, et laissant l'application de la réforme à ceux-là même qui l'ont toujours demandée, et sans le secours desquels il ne l'eût pas emporté contre son parti même.

Les hommes qui veulent le maintien de M. Guizot beaucoup plus que le développement des idées de progrès cherchent dans l'histoire d'Angleterre une preuve de cet accouplement bâtard des hommes et des idées, et ils citent la révolution de 1688 ; l'exemple est fort mal choisi, et il nous donne complètement raison. Après la déchéance de Jacques II, Danby, Halifax, Nottingham, Tories modérés qui avaient voulu s'opposer aux envahissements du pouvoir royal, limiter ses prérogatives, et qui, voyant leurs efforts impuissants, avaient noué une correspondance avec le prince d'Orange, furent placés dans le premier ministère whig que celui-ci eut à composer quand il eut été porté au trône. Guillaume avait cru devoir cette concession à un parti puissant, à des hommes qui l'avaient réellement servi ; il les appela donc dans son conseil. Bientôt commença ce mécontentement du gouvernement de Guillaume qui gagna les hommes les plus dévoués à son trône, mécontentement qui, par le concours des circonstances, devint beaucoup plus embarrassant pour lui que les complots de ses véritables ennemis. « Cette chaleur vertueuse, dit Hallam traduit par M. Guizot, qui poussait les whigs à murmurer de ce qu'on employait des hommes souillés par leur complaisance pour la cour, les rendait peu enclins à concourir aux desirs du roi pour une amnistie générale. » C'est en effet à cette première cause qu'il faut attribuer les embarras qui marquèrent le règne de Guillaume III.

Oui, tout se transforme dans le monde politique, sans doute, mais à la condition de changer les hommes. L'idée de faire de Napoléon un empereur constitutionnel était un rêve. Cet homme, quelque grand que fût son génie, eût été embarrassé, gêné dans les entraves de la constitution ; il l'eût brisée ou eût été écrasé par elle. Eh bien ! cette idée de faire de Napoléon un monarque constitutionnel n'était pas plus chimérique que celle de faire de M. Guizot le ministre d'un système libéral ; à moins toutefois qu'on ne veuille dire que cet homme d'état n'a été jusqu'ici qu'un mannequin, obéissant à une pensée qui n'était pas la sienne, aussi propre à développer les principes de la révolution de juillet qu'à les combattre avec ardeur, comme il a fait chaque fois qu'il a été aux affaires. Si c'est là ce qu'on veut faire entendre, il faut le dire franchement, il faut poser nettement la question sur ce terrain, et nous verrons à l'y débattre.

Voici en quels termes le *Journal des Débats* annonce que M. Sauzet sera le candidat du ministère à la présidence :

« Dans la courte session qui va avoir lieu, l'opération la plus sérieuse de la chambre sera la nomination de son président. Nous ne pensons pas, du reste, que ce choix souffre de grandes difficultés. L'opposition sera évidemment hors de cause, et quant au parti conservateur, les renseignements que nous avons recueillis nous permettent d'affirmer qu'il portera ses voix sur le président de l'ancienne chambre, M. Sauzet.

« Nous espérons que personne, dans la majorité, ne tentera de faire une scission qui resterait certainement sans résultat. M. Sauzet est le candidat du parti conservateur ; toute autre candidature, de quelque couleur qu'on essayât de la revêtir, serait une candidature d'opposition. Que chacun fasse donc le sacrifice de ses prétentions ou de ses préférences particulières. Sans aucun doute il y a dans la majorité plusieurs hommes éminents qui pourraient partager les suffrages, si M. Sauzet n'était pas pour ainsi dire en possession. Ce qui importe aujourd'hui, c'est que le premier vote politique du parti conservateur soit un vote unanime. La justice nous oblige de le dire d'ailleurs : d'autres pourraient être aussi bons présidents que M. Sauzet, MAIS LA CHAMBRE EN TROUVERAIT DIFFICILEMENT UN PLUS FIDÈLE ET PLUS DÉVOUÉ ! »

Nous doutons fort que M. Sauzet soit très flatté des motifs invoqués par le *Journal des Débats* pour justifier la préférence dont il est l'objet de la part du ministère ; plusieurs hommes éminents pourraient se partager les suffrages de la chambre, mais il est en possession, et on le choisit ; d'autres pourraient être aussi bons présidents que lui, mais la chambre en trouverait difficilement un plus fidèle et plus dévoué, et voilà pourquoi il est juste, il est raisonnable que M. Sauzet remonte au fauteuil.

Fidèle et dévoué, dites-vous ? A qui, s'il vous plaît ? Au ministère sans doute ; toute la conduite de M. Sauzet prouve, en effet, que jamais président n'a été pour un ministère plus complaisant et plus dévoué. Mais devrait-on tenir un pareil langage ? Est-il bien convenable de dire ainsi à un homme en faveur duquel on sollicite un témoignage si solennel d'estime et de considération : Vous m'avez toujours bien et fidèlement servi, voilà pourquoi je vous garde à mon service ? C'est faire assurément bon marché de la dignité et des susceptibilités de la nouvelle chambre, que de lui imposer ainsi pour son président un homme qui n'a d'autre avantage sur ses concurrents que celui d'une fidélité et d'un dévouement à toute épreuve pour le ministère. M. Guizot et M. Duchâtel débutent mal avec la chambre ; ils la traitent bien cavalièrement.

C'est un assez triste argument que celui tiré de la possession. Il eût eu quelque valeur devant une chambre qui déjà aurait accordé sa confiance à M. Sauzet. Mais cette fois il s'adresse à une chambre renouvelée, à une chambre qui n'a encore eu aucune occasion d'apprécier le dévouement et la fidélité de M. Sauzet, et qui, par conséquent, n'est liée vis-à-vis de lui par aucun engagement. Sans doute, on compte dans la nouvelle législature un grand nombre de membres qui faisaient déjà partie de l'ancienne ; mais il y a aussi cent dix députés nouveaux, et pourquoi veut-on que ces cent dix députés se considèrent comme engagés à l'égard de M. Sauzet ?

Si nous ne nous trompons, le ministère n'aura pas lieu de se féliciter de la manière dont il a posé la question de la présidence. Il se pourrait qu'un certain nombre de députés nouveaux, ne voulant pas se jeter ainsi au cou du cabinet, avant

FEUILLETON DU CENSEUR. — 18 AOÛT.

HUMBERT DU DAUPHINÉ.

CHAPITRE VII.

MARIE DE BEAUX.

Le duc du Dauphiné, au retour de son expédition de Vienne, se rendit au château de Beauvoir, et envoya un page vers Marie de Beaux, sa femme, pour lui annoncer son retour.

Marie de Beaux était une jeune femme dans la fleur de l'âge, mariée de trois ans au seigneur Humbert, et fille de Robert, roi de Sicile. De longues années de mariage n'avaient point terni sa beauté, ses traits fins et délicats. Marie n'était pas heureuse. Mariée à un prince ambitieux, elle avait vu rapidement décroître l'amour de son époux. Elle avait conservé cette teinte de mélancolie touchante qui accompagne les jeunes femmes au cœur oppressé, qui ne demandent qu'à être aimées, un baiser d'amour, pour être heureuses, et qu'un sort contraire leur refuse. Telle était Marie de Beaux.

Un jour, son angele douce, ses vertus, la bonté de son âme, la pureté de sa taille et les charmes de toute sa personne devaient être appréciés par le duc de Savoie, qui venait de se marier. Marie de Beaux fut présentée au duc, et fut reçue avec une attention particulière. Le duc, qui était un homme d'un grand cœur, fut frappé de la beauté et de la bonté de Marie. Il lui fit de nombreuses avances, et elle, qui était d'abord réservée, finit par lui répondre avec une certaine froideur. Le duc, qui était un homme d'un grand cœur, fut frappé de la beauté et de la bonté de Marie. Il lui fit de nombreuses avances, et elle, qui était d'abord réservée, finit par lui répondre avec une certaine froideur.

Mais Humbert était d'un caractère changeant. Après avoir savouré l'amour dans toute sa douceur avec Jane, il avait fini par se lasser de cette jeune fille. Cependant il ne l'avait pas encore quittée, mais ce joug lui pesait ; il avait déjà essayé une fois de rompre cette liaison, mais l'artifice de Jane l'avait de nouveau enchaîné.

Humbert, dans ses retours sur lui-même, songeait à sa femme, qu'il délaissait ; mais son amour pour Marie de Beaux s'était enfui. Il la regardait comme une compagne aimable et bonne ; plusieurs fois même il cherchait à lui faire oublier la tristesse qu'elle lui laissait paraître ; mais ses regards, ses paroles étaient forcés : il n'aimait plus Marie.

En vain le ciel avait semblé vouloir ranimer ses feux, en lui envoyant un fils qu'Humbert chérissait de toutes les forces de son âme. Sa naissance fut un bonheur, une faveur de Dieu pour la pauvre Marie, qui espérait ramener le cœur de son époux par ce jeune gage de leur tendresse mutuelle. Le duc trouva en effet quelque plaisir auprès de sa femme ; puis les grands yeux noirs de Jane reprirent l'avantage. Il trouva sa femme bien froide et bien vertueuse, et se jeta corps et âme dans les bras brûlants de sa rivale.

Marie de Beaux tenait son jeune enfant endormi sur ses genoux, tandis qu'elle lisait ses heures dans un livre à fermoir d'or. A quelques pas, derrière elle, était la nourrice du petit André, lorsque le page envoyé par le duc Humbert entra dans la chambre.

— Ah ! c'est toi ? dit la duchesse. Vous voilà donc revenus de Vienne ? Comment se porte mon époux ? Ne lui est-il rien arrivé ? Le verrai-je bientôt ?

— Le sire mon seigneur m'envoie vous annoncer son retour. Il sera ici dans quelques instants ; il se porte bien.

— Page, raconte-moi ce qu'a fait le duc, et assieds-toi sur cet escabeau.

A l'instant on entendit le bruit des fanfares guerrières, tout le château fut en rumeur ; la garde se rendit dans la grande cour, le pont-levis fut abaissé, et les troupes, franchissant l'Isère, entrèrent dans le manoir de Beauvoir au bruit des trompettes. Les gardes du duc, les seigneurs, leurs écuyers, les hennissements des chevaux, les pennons, les bannières, les cuirasses et les armures qui resplendissaient au loin, offraient un coup d'œil magique. La duchesse s'était approchée de la fenêtre ; elle reconnut Humbert, monté sur un cheval blanc, environné de pages et de seigneurs les plus distingués de sa cour. Elle agita son mouchoir et lui tendit son fils en souriant.

Le sire répondit par un sourire plein de charme à ces démonstrations d'amour de Marie. Il congédia son monde et se rendit chez sa femme dans son grand costume de guerre.

Marie, en le voyant entrer, donna son fils à la nourrice, congédia son

page, et se jeta au cou d'Humbert en fondant en larmes.

— Eh quoi ! ma bonne Marie, dit le duc, tu pleures en me revoyant ? C'est donc de tristesse ?

— Oh ! c'est de bonheur, c'est de voir que vous me rendez encore un signe d'amour, un gracieux sourire comme vous m'en donniez tant autrefois, et dont, hélas ! vous êtes maintenant avare.

— Allons, pas de reproches, ma chère amie. Ce sont les soins de mon état qui m'occupent beaucoup ; mais je vous aime toujours, ajouta-t-il en l'attirant doucement vers lui et en déposant un baiser sur son front.

Marie poussa un soupir, et retint une larme prête à couler.

— Autrefois, reprit-elle, ce n'était pas sur le front que je recevais vos baisers. Je le vois bien, un autre amour a pris la place du mien.

— Que vous êtes enfant, Marie ! toujours des reproches ! Allons, soyez gaie ; je veux que tout le monde se réjouisse aujourd'hui. Embrassez-moi, je commence à vous donner l'exemple. Et notre petit André, qu'a-t-il fait en mon absence ?

Marie courut prendre son fils, et l'apporta vers son mari en souriant à travers ses larmes.

Le sire le prit dans ses bras ; mais l'enfant, effrayé de l'armure étincelante de son père et de son casque ombragé d'un panache blanc, cria, et se jeta vivement vers sa mère, qui le reprit. Humbert détacha son casque, découvrit entièrement son visage et tendit ses bras vers son fils, qui, revenu de sa frayeur, lui sourit, et lui tendit, à son tour, ses petites mains.

Humbert ne pouvait se lasser de contempler ce fils, si beau, si joyeux ; il le prit sur ses genoux, et se mit à jouer avec lui et à le combler de caresses.

Marie souriait à leurs jeux ; elle se sentait heureuse en ce moment. Au moins, s'il n'aime plus la mère, pensait-elle, il aimera toujours le fils.

Un héraut d'armes vint avertir Humbert que des ambassadeurs étaient arrivés pendant son absence.

— Je vous laisse, Marie, dit Humbert en prenant congé d'elle ; je vais donner quelques heures aux soins de mon état. Le reste de la journée vous sera consacré entièrement.

Il sortit en embrassant encore son fils à plusieurs reprises.

Marie appela ses femmes, changea ses riches atours pour des vêtements plus humbles qu'elle cacha par-dessous une pelisse brodée d'or, et, suivie d'un page en livrée modeste, elle sortit du château par une porte secrète, et gagna les belles campagnes qu'arrose l'Isère.

Après avoir cheminé pendant une demi-heure, elle arriva devant une chaumière, et frappa doucement, en ordonnant à son page de se tenir à l'écart.

de l'avoir vu à l'œuvre, avant de l'avoir entendu s'expliquer sur ses intentions, considérassent comme une chose habile de faire tout d'abord acte d'indépendance sur une question qui ne les compromettrait avec aucun parti, et qu'ils voulassent porter à la présidence un autre candidat que M. Sauzet.

Nous ne serions donc pas surpris, par exemple, de voir la candidature de M. Dupin rallier à elle un assez grand nombre de voix du parti conservateur pour mettre en danger celle de M. Sauzet. Si M. Dupin voulait se prêter à cette expérience et faire valoir les titres que lui peut donner à la présidence une aptitude bien autrement spéciale que celle de M. Sauzet, il est très probable que le ministère commencerait sa campagne sous d'assez tristes auspices. C'est quelque chose sans doute qu'une majorité de plus de cent voix; mais encore faut-il savoir s'en servir habilement, et, à notre avis, on a manqué d'habileté dans la question de la présidence.

Paris, le 15 août 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CHENOU.)

Personne n'a oublié la déplorable facilité avec laquelle, dans ces derniers temps, le ministère a accordé des chemins de fer à tous les députés qui lui en demandaient pour leurs localités. Voici comment les choses se passaient à cet égard :

Quinze à vingt députés, qui avaient envie d'un chemin de fer ou d'un embranchement, se réunissaient et allaient trouver M. le ministre des travaux publics : « Nous venons, lui disaient-ils, vous demander tel chemin de fer ou tel embranchement ; les départements que nous représentons sont tellement intéressés à ce que vous fassiez bon accueil à notre demande que si, par malheur, cette demande était repoussée, nous nous verrions dans la pénible nécessité de manifester notre mécontentement en votant contre le cabinet dont vous faites partie. »

Cet argument ne comportait point de résistance; un ministre qui n'avait qu'une majorité de pacotille et prête, pour la cause la plus insignifiante, à lui faire des infidélités, un ministre placé dans une situation aussi précaire ne pouvait repousser brutalement quinze ou vingt députés qui venaient ainsi lui mettre le marché à la main. Il était condamné à subir toutes leurs exigences, et il en est résulté que, dans les deux dernières sessions, les chambres ont été saisies de projets de loi de toute espèce sur des chemins de fer non étudiés et qui ne devaient pas, d'ailleurs, donner lieu à un mouvement de voyageurs et à un trafic de marchandises assez étendus pour couvrir l'intérêt des sommes affectées à leur construction.

Ces projets de loi une fois apportés aux chambres, le vote en était assuré. En effet, il s'établissait alors entre tous les députés des localités intéressées une sorte d'assurance mutuelle; on se disait réciproquement : « Votez pour mon chemin, je voterai pour le vôtre. » C'est ainsi que tous les chemins de fer ont été votés, la plupart sans aucun examen sérieux, sans que la chambre eût cherché à se rendre compte de leur utilité réelle, des chances de profit qu'ils pouvaient présenter.

Ces complaisances et ces légèretés ont produit de déplorables conséquences. La première, c'a été d'encombrer la place de Paris d'actions de chemins de fer qui ont donné lieu à un agiotage effréné, et dont les victimes comptent déjà par milliers; supposez la moindre panique, le moindre nuage à l'horizon de la politique extérieure; supposez un événement qui est inévitable, la mort naturelle du roi, et vous tremblerez en présence des difficultés et des embarras qui éclateront alors de toutes parts, si vous voulez bien réfléchir à toutes les difficultés et à tous les embarras qui existent déjà dans la situation présente, si calme que soit cette situation, si à l'abri de tout péril immédiat qu'elle puisse paraître.

Une autre conséquence également triste de ce grand nombre de chemins de fer votés si étourdiment, c'est qu'aujourd'hui, et vu les embarras financiers de la place de Paris, embarras présentement assez peu redoutables, mais qui peuvent le devenir beaucoup, plusieurs des chemins ou des embranchements votés ne trouvent pas de compagnies qui veuillent entreprendre la construction. C'est ainsi que toutes les compagnies qui s'étaient formées en vue de soumissionner le che-

min de fer de Dijon à Mulhouse se sont dissoutes et n'ont pas voulu accepter une responsabilité pour laquelle elles ne se sentaient pas assez fortes; c'est ainsi que les chemins de fer de l'Ouest devront être l'objet de nouvelles dispositions législatives, personne ne voulant s'en charger aux conditions du projet de loi voté dans la dernière session.

Ce n'est pas tout. Au temps où il y avait encore de la hardiesse chez les spéculateurs, au temps où le public, encore crédule, achetait, avec des primes de 60, 80, 100 f. par action, des titres de chemins de fer qui devaient bientôt perdre cette valeur et tomber au-dessous du pair, plusieurs chemins de fer ont été entrepris. Aujourd'hui la confiance s'en est allée, et le découragement a pris sa place, si bien que, dans plusieurs entreprises, il ne manque pas d'actionnaires qui se résignent à perdre l'argent qu'ils ont versé, mais qui, pour ne pas en perdre davantage, se refusent à de nouveaux versements. A quoi tout cela aboutira-t-il ? Les compagnies liquideront-elles, et abandonnera-t-on les travaux qui sont en cours d'exécution ? Cela n'est pas probable; mais alors que se passera-t-il ? L'Etat viendra au secours des compagnies gênées dans leurs affaires, soit en leur accordant des subventions, soit en leur prêtant des millions, ce qui équivaut à un don, car on sait, par l'exemple du chemin de la rive gauche et de celui de Strasbourg à Bâle, que l'argent prêté par l'Etat aux compagnies de chemins de fer peut être considéré comme perdu.

Telle est, en peu de mots, la triste situation dans laquelle nous nous trouvons par rapport aux chemins de fer.

— Le ministère a voulu que l'anniversaire de l'avènement au trône fût marqué, cette année, par quelque acte mémorable. Nous apprenons que plus de cinq cents habitants des bagnes et des maisons de détention viennent d'être l'objet de sa clémence. Des grâces complètes et des commutations de peine ont été accordées aux uns et aux autres.

— Le roi, venant d'Eu, est arrivé hier soir, à onze heures, à Paris.

C'est aujourd'hui que le conseil des ministres doit se réunir pour arrêter la rédaction du discours de la couronne, aussi bien que pour délibérer, dit-on, sur la question de la présidence du conseil.

— Le *Moniteur* publie une ordonnance royale qui désigne les membres du conseil d'état qui délibéreront, pendant les mois de septembre et d'octobre 1846, sur les affaires administratives soumises à l'examen du conseil d'état, et qui doivent, en raison de leur urgence, recevoir une solution immédiate.

— M. le président de la cour des pairs vient de prévenir MM. les membres de la cour qu'elle se réunira mardi prochain, 18 août, à l'issue de la séance publique qui doit avoir lieu ce jour pour l'organisation des bureaux et les premières opérations législatives de la session, à l'effet d'entendre le rapport de l'instruction ordonnée par arrêt du 7 de ce mois sur l'affaire de Joseph Henry.

— Le *National* rend compte aujourd'hui de la réunion générale de ses actionnaires qui a eu lieu le 31 juillet dernier. Dans cette réunion, on a entendu le compte-rendu de M. Thomas, directeur-gérant. Les modifications qu'il a proposées à l'acte social ont ensuite été adoptées à l'unanimité. L'assemblée s'est félicitée de la situation financière qui assure l'existence et qui préserve la prospérité du journal; elle a donné sa sanction à toutes les mesures dont le but principal était de maintenir le *National* dans la ligne qu'il a suivie jusqu'à ce jour; enfin, elle a signé un nouvel acte qui continue la société actuelle pendant vingt ans.

Nous nous félicitons de voir ainsi assuré l'avenir d'une feuille qui a rendu tant de services au parti démocratique.

On lit dans le *Siècle* :

« La retraite de M. le maréchal Soult ne fait plus question. L'on savait déjà que la présidence de M. le duc de Dalmatie était purement nominale, et qu'il ne pesait pas d'un bien grand poids dans les délibérations du conseil. Mais cette intervention, si rare et si peu significative qu'elle fût, paraît être aujourd'hui en dehors de sa volonté ou au-dessus de ses forces. Le maréchal croit le moment venu

d'un bon chevalier ?

— Hélas ! mes bonnes amies, ne cherchez pas à le savoir; appelez-moi toujours Odette... Prenez bien soin du malade; voici pour acheter ce qui lui sera nécessaire.

A ces mots, Marie vida son aumônière dans un petit coffret, et se déroba aux remerciements et aux bénédictions de cette pauvre famille.

Marie de Beaux, en retournant vers Beauvoir, aperçut, à quelque distance de la ville, un gentilhomme assis au pied d'un arbre sur le bord du chemin qu'elle suivait; plus elle s'approchait, plus son âme était inquiète; elle souhaitait et n'osait tenter de l'entretenir.

L'étranger avait une cigale d'or à son chapeau de feutre orné d'une plume rouge, et une citole à trois cordes reposait à ses pieds. Il était facile de reconnaître un troubadour.

— Galant troubadour, dit Marie en l'abordant, souffrez que j'occupe quelques instants vos pensées; êtes-vous maître dans la gaie science ?

— Oui, noble dame, et mon bonheur est de faire part aux autres du fruit de mes études.

— Pourquoi n'allez-vous pas demander l'hospitalité au seigneur Humbert ? C'est un prince magnifique, qui a une cour splendide, et qui aime les récits des trouvères.

— Je n'oserais, noble dame, car je ne suis pas encore chevalier; si je suis ici, c'est que j'attends mon valet qui est allé chercher un guide et des chevaux. Je me rends à Avignon.

— Gentil trouvère, vos moments sont précieux, cependant j'aurais une faveur à vous demander.

— Parlez, noble dame; notre devise est toujours d'obéir au vouloir des dames et de Dieu.

— Je voudrais savoir, gentil trouvère, si la gaie science donne des remèdes contre l'amour.

— Oui et non, belle châtelaine, répliqua le trouvère en s'approchant de Marie, dont il prit courtoisement la main; je ne puis répondre à votre question qu'en vous demandant à vous-même des détails sur votre cœur. Ainsi, parlez-moi comme à votre confesseur; au reste, vous n'avez rien à craindre, je suis étranger, je pars à l'instant même, et je désire vous servir.

— J'aime, j'adore mon époux, dit la dame; mais malgré tout mon amour, une autre femme a su toucher son cœur, et je me trouve délaissée par lui. N'y aurait-il pas de charme ou de philtre qui fasse retrouver l'amour une fois perdu ?

— Il y a des philtres pour les cœurs des amants, mais pour le cœur des époux, noble dame, c'est Dieu seul qu'il faut invoquer. Préparez-vous pendant trois jours de prières, ensuite allez en pèlerinage vers quelque cha-

pour lui de dire adieu aux affaires publiques; on dirait même qu'il les a déjà quittées.

« La session va s'ouvrir, et le roi va prononcer un discours délibéré par le ministère en l'absence du président du conseil. C'est là une situation sans exemple. On n'avait pas encore vu le chef officiel du gouvernement, celui qui porte la responsabilité collective de la politique, s'éloigner ou rester éloigné au moment où cette responsabilité doit s'attacher à l'acte le plus grave, à une communication solennelle que le gouvernement veut adresser aux chambres. L'absence de M. le président du conseil, dans cette circonstance, peut être considérée comme une démission. »

Le *Siècle* ne pense pas que M. Guizot soit appelé à remplacer M. le maréchal Soult; il croit que les fonctions de président du conseil sans portefeuille seront offertes à M. le duc de Broglie, et que celui-ci les acceptera.

Le *Constitutionnel* fait, dans son dernier numéro, un premier pas dans la question de la réforme électorale. Voici ce qu'il contient à ce sujet :

« Aujourd'hui l'adjonction des capacités ne peut suffire. L'expérience qui vient de se faire a révélé un vice profond dans la loi électorale, que n'avaient pas aperçu les législateurs de 1831.

« Voici ce mal, qui appelle un prompt remède. Trois cents collèges environ, sur quatre cent cinquante-neuf, ont un si petit nombre d'électeurs, que la séduction de quelques familles entraîne nécessairement la majorité. C'est une grande tentation pour un gouvernement qui centralise entre ses mains la disposition de plus de fonctions publiques qu'il n'y a d'électeurs, d'un budget de quinze cents millions et de faveurs de toute espèce. Le ministère actuel vient d'user sans retenue de tous ces moyens d'influence et d'appliquer aux élections toutes les forces du gouvernement.

« Les appoints nécessaires pour faire pencher la majorité du côté ministériel ont été ainsi acquis dans un grand nombre de collèges. Ce système corrupteur a été pratiqué avec une telle hardiesse, que nous avons vu, pendant deux ans, trois ans de suite, des candidats ministériels, députés surnuméraires, chargés publiquement de transmettre au gouvernement toutes les demandes des électeurs, et aux électeurs toutes les réponses favorables du ministère, pendant que le député opposant faisait son devoir à la chambre : celui-ci représentait l'opinion du collège; l'autre représentait les intérêts privés des électeurs. Aux élections, l'opinion a été sacrifiée aux intérêts.

« Si la loi électorale n'est pas modifiée de telle sorte que le nombre des électeurs dans chaque collège rende ces transactions à peu près impossibles, et fasse prévaloir l'opinion sur les calculs privés et sur le monopole de quelques familles, le gouvernement représentatif ne sera bientôt plus qu'une illusion, les élections seront un vaste marché, la représentation nationale sera une tromperie.

« On dit déjà que tels et tels collèges ne sont pas politiques; c'est avouer naïvement qu'ils ont vendu le pays et qu'ils n'ont plus de patrie. Veut-on que la France trafique ainsi tout entière d'elle-même ? »

On écrit de Rome, 2 août, à un journal de Paris :

Plusieurs villes des Etats Romains, et entre autres Fermo et Spoleta, avaient dernièrement supplié le pape de vouloir bien retirer aux jésuites le monopole de l'éducation. Ces plaintes ayant été reconnues justes, Pie IX a décidé qu'à la réouverture des écoles, en novembre, des prêtres séculiers, choisis parmi ceux qui offrent des garanties de moralité et de capacité, remplaceraient les jésuites partout où les maires des villes et les évêques le trouveront convenable.

Cette déclaration du pape a produit une telle sensation, même parmi le peuple de Rome, que sa sainteté se rendant le jour de Saint-Ignace de Loyola à l'église des jésuites pour entendre la messe, les Transeverins accouraient sur ses pas et lui criaient : « Saint père ! n'acceptez rien de ces hommes; ils seraient bien capables de vous donner il boccone ! »

Ce qui est positif, c'est que les révérends pères, si puissants sous Grégoire XVI, maintenant se cachent dans leurs maisons, et qu'on ne les rencontre pas dans les rues de Rome.

Des interpellations ont été adressées au gouvernement anglais, dans la séance de la chambre des lords du 11 août, sur la violation du traité de Vienne qui est résultée de l'occupation par des troupes autrichiennes de la ville libre de Cracovie. Ces interpellations ont fourni à lord Kinnaird l'occasion de faire entendre les protestations suivantes contre les derniers événements de la Gallicie.

Lord Kinnaird : En admettant que les atrocités commises dans la Gallicie n'aient pas reçu la sanction du gouvernement autrichien, il reste acquis au débat que ces calamités et ces atro-

pelle en renom, puis, lorsque vous serez de retour, redoublez de prévenances pour votre époux, malgré son infidélité, et je crois que vous retrouverez son cœur.

— Dieu vous garde et vous bénisse, galant troubadour, je suivrai votre avis; si un jour vous repassez devant le château de Beauvoir, souvenez-vous d'y venir demander l'hospitalité, on veillera à ce que vous y soyez bien reçu.

Humbert, après avoir donné quelques heures aux soins de son royaume, avait consacré le reste de la journée à sa femme. Marie, si affectueuse, s'était montrée reconnaissante de ce que toute autre femme aurait appelé devoir; son cœur sensible en fut un gré infini à son époux. Les paroles du troubadour revinrent à sa mémoire. Elle redoubla de soins et de prévenances, détourna la conversation sur l'infidélité de son époux, lui promit oubli entier. Elle se montra si aimante, laissa éclater tant de bonheur de se retrouver entre son fils et son époux, que le duc, vaincu par cette angélique douceur, se sentit pénétré de remords. Les bons sentiments reprenant le dessus dans son âme, il retrouva encore des paroles d'amour, se prit à admirer la beauté de sa femme, s'étonna de son peu de soins pour ses charmes pudiques et touchants, et commença à souhaiter de se voir débarrassé de Jane et de ses fougueux transports.

Marie, persuadée d'avoir retrouvé le cœur de son époux, et recevant ses caresses comme aux beaux jours de son hymen, fit ses naïves confidences, avoua qu'elle avait consulté un maître dans la gaie science, et lui raconta tous les maux et les peines secrètes qu'elle avait éprouvés depuis son délaissement et qu'elle avait offerts au Seigneur.

Humbert essaya une larme qui roulait dans les yeux de Marie, et arrêta ses soupirs dans de doux embrassements.

La soirée se passa dans le plus doux tête-à-tête. Humbert se promit d'éloigner Jane, et de ne plus songer qu'à sa femme et à son fils. Mais pour le duc, le difficile n'était pas de former des projets ni des résolutions; sa volonté était comme la cire, qui reçoit l'empreinte qu'on veut lui donner, et sans doute qu'un regard de Jane, ses caresses ou ses larmes opposeraient de forts obstacles aux résolutions du duc.

Le duc se sépara de sa femme, amoureux d'elle, et se promettant bien de lui rendre tous les devoirs qu'elle méritait. Aussi, lorsque son confesseur, Jean de Corps, eut récité avec lui la prière du soir, le duc l'entretint familièrement de sa femme; et le prêtre, charmé de ses bonnes dispositions, lui fit les plus vives remontrances sur son amour avec Jane. Il obtint sans peine la promesse formelle de congédier cette jeune fille et de la renvoyer à Naples.

(La suite à un prochain numéro.)

ALPHONSE LARMURIER.

Un chien aboya joyeusement. Une vieille femme vint ouvrir, et apercevant Marie, elle lui prit la main, qu'elle porta à ses lèvres avec reconnaissance, tandis que le jeune chien sautait tout joyeux après la robe de la jeune femme.

— Eh bien ! ma bonne amie, comment se trouve le malade ? dit la duchesse.

— Il va bien; il sera bien heureux de vous voir. Eh ! fille, cria-t-elle, viens vite, c'est la bonne dame Odette qui vient voir ton mari.

Une jeune paysanne rose et fraîche accourut aussitôt. Elle introduisit Marie dans l'intérieur de la chaumière, vers le lit d'un malade.

Celui-ci, se soulevant à peine, chercha à exprimer sa reconnaissance; mais Marie lui mit doucement la main sur la bouche en lui défendant de parler, et elle s'informa de son état auprès des deux femmes. Le jeune homme dirigea sur Marie ses regards attendris et où se peignait toute sa gratitude.

— Je vous apporte quelque nourriture légère, dit Marie au malade; vous mangerez peu à la fois, le médecin l'a expressément ordonné. Ayez bon courage; je reviendrai quelquefois; votre mal ne sera rien.

— Mais, bonne dame du Seigneur, reprit la vieille femme, comment avez-vous su nos malheurs ? Vous êtes quelqu'un de ces anges que Dieu envoie pour nous consoler, car nous avons été bien éprouvés. Enfin, grâce à vous, la chaumière reprendra quelque gaieté.

— Ne nous direz-vous pas au moins votre nom, dit la jeune femme, pour que je le prononce chaque jour dans mes prières ?

— Priez pour Odette, mes enfants, j'en ai bien besoin, et croyez qu'il n'y a pas à plaindre que les seuls habitants des chaumières.

— Seriez-vous malheureuse, vous si bonne et si belle ? s'écria la vieille femme. Mais oui, ma pauvre chère fille, je vois une larme qui roule dans vos yeux.

Marie pleura; les deux femmes se jetèrent à son cou pour essuyer ses pleurs, et dans cette étreinte d'affection et d'attachement les rangs furent confondus.

— Hélas ! je me sens aussi prête à pleurer, s'écria la pauvre vieille en passant sur ses yeux le revers de sa main. Vous avez des chagrins, vous si jeune ! Oh ! je prierai Dieu de les reporter sur moi seule et de vous laisser longtemps parmi nous pour soulager les malheureux, car chaque jour nous apprenons que vous consolez de nouvelles souffrances. Vous êtes la providence du pays.

— Quand on a souffert soi-même, ma bonne, l'on apprend à secourir les malheureux. Nous ne parlons plus de cela.

— Ne pouvons-nous savoir du moins le nom de notre bienfaitrice ? Odette, c'est un nom d'enfance; vous êtes sûrement une noble dame, la femme

ont eu lieu à la connaissance et sous la sanction des autorités locales de la Gallicie. Là, il a été commis des horreurs plus abominables encore que ce qui s'est passé en France lors de la révolution. Le nom d'un ministre qui a pris une part active à ces atrocités a été prononcé dans cette chambre; ce ministre a été nommé principal gouverneur autrichien! Quand des gouvernements récompensent ces horreurs? (Ecoutez!) Il entrerait dans les rangs politiques des autorités de la Gallicie de faire massacrer les nobles par les paysans. Je ne puis le dire trop haut: le gouvernement autrichien a mérité le blâme le plus sévère; il s'est rendu complice de ces infamies. Si le gouvernement anglais et les chambres anglaises n'ont pas, comme on l'a dit, le droit de se mêler de ces affaires, toujours est-il qu'il est de leur devoir de protester contre ces atrocités. Une remontrance de l'Angleterre conçue dans de bons termes produirait des effets salutaires. J'ajoute que le noble lord qui se trouve aujourd'hui à la direction des affaires étrangères a nommé un consul à Varsovie. Je ne vois pas pourquoi il ne ferait pas de même à Cracovie, à moins peut-être que cela ne lui paraisse aux puissances étrangères, et que des remontrances dont il ne comprendrait pas la portée n'aient été faites à ce sujet. (Ecoutez!) Je crois que nous devons insister. J'espère que la France nous secondera, et que, comme l'Angleterre, elle voudra avoir un consul à Cracovie. Ce serait un excellent moyen de protection, et un moyen aussi de prévenir le retour de semblables atrocités. La question de Pologne n'a rien perdu de son intérêt, et quelque triste que puisse être la position de ce pays, j'espère qu'il pourra être remédié à la fatale erreur dont il a été la victime, et que nous verrons la Pologne reprendre la place qui lui appartient entre les nations.

Nous lisons dans le *Moniteur Industriel*:

Celui qui se borne à regarder les cours des chemins de fer ne peut même pas se douter de la situation de ces entreprises. En effet, voyez, un rien provoque la hausse, et un rien aussi provoque la baisse. Est-ce parce que la valeur réelle des chemins de fer éprouve ces soubresauts? Pas le moins du monde. Il y a plus: on pourrait presque dire que la valeur réelle des chemins de fer n'influe guère ni sur leurs cours, ni sur les variations de leurs cours. La seule force qui domine aujourd'hui, c'est le nombre des actions contenues dans tels et tels portefeuilles; c'est le sacrifice auquel tels et tels spéculateurs, banquiers ou compagnies, se résignent dans les moments critiques. Est-ce que sans cela on pourrait expliquer tout ce qui se passe?

Mais cela n'atteint pas seulement les hommes de la Bourse, cela pèse de tout son poids sur le pays. En effet, nous avons beaucoup de chemins de fer à faire; nous avons des lignes qu'il nous importe de commencer au plus tôt; nous avons plusieurs chemins importants qui ne sont pas finis; nous avons grand intérêt à ce que la France ait sans retard beaucoup de chemins de fer.

Or, pour faire tout cela, il y a quelque temps, les capitaux ne manquaient pas, ils abondaient. Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Une partie s'en est allée en Angleterre, une autre partie a été enlevée aux détenteurs par le moyen des primes, la troisième partie est dans les caisses des compagnies. Mais la plus grande partie est revenue là d'où elle était sortie.

On le voit, le mal est grand; mais le problème n'est pas insoluble. Toutefois, que l'on n'espère pas le résoudre en renouvelant les saturnales de l'an passé. La première chose à faire, c'est de prendre des mesures rigoureuses contre les marchands d'actions. Les marchands d'actions n'attendent pas que les résultats aient donné une idée exacte de la valeur des titres d'une entreprise; ils veulent moissonner en un instant, aux dépens des titres, les espérances d'un siècle. Ce n'est pas tout: pour arriver à leurs fins, rien ne leur coûte; les faits sont là pour le prouver. Eh bien! au lieu de livrer les chemins aux agitateurs, que l'on détermine d'abord la part des capitaux, que l'on enlève quelques espérances chimériques aux capitalistes, et qu'en échange on leur assure certains résultats positifs; en un mot, au lieu de titres d'agiotage, que l'on fasse enfin des titres réels de placement, et les fonds arriveront aussitôt, et nos chemins de fer se feront, et la moralité publique n'aura plus à rougir des scandales d'aujourd'hui.

Nous lisons dans le journal intitulé *les Mystères de la Bourse*:

« Les constructeurs et les banquiers sont tombés d'accord, selon des bruits qui prennent de la consistance, pour reculer indéfiniment ou pour supprimer tout-à-fait l'exécution des chemins de l'Orléans et de l'Est de l'Algérie. »

« Le moment est proche où nous serons en mesure de porter le flambeau de la vérité dans cette ténébreuse affaire. Nous savons déjà, à n'en pouvoir douter, que les actionnaires, justement irrités de n'avoir été considérés que comme des mannequins, les pions d'un échiquier, les enjeux d'une scandaleuse partie de bourse, ont résolu de provoquer une enquête qui sera, et nous y aiderons de toutes nos forces, excessivement sévère. »

« Il faut enfin un rigoureux exemple pour mettre un frein aux nombreux brigandages de certaines gens qui considèrent leurs billets de banque comme des brevets d'impunité. L'occasion se présente, on saura la saisir. »

Afrique française.

« L'Alger publie la note suivante, qui prouve combien la presse algérienne est loin d'être libre: »

« Jeudi dernier, à la suite d'un article publié par le *Courrier d'Afrique* sur l'ordonnance du 21 juillet relative à la propriété foncière en Algérie, les trois propriétaires des journaux d'Alger ont été mandés chez M. le directeur de l'intérieur. »

« La fonctionnaire nous a donné communication d'une lettre de M. le gouverneur-général par laquelle, et nous a signifié l'intention formelle de l'administration que nous eussions à nous abstenir de critiquer les ordonnances constitutives de l'Algérie, et notamment celle du 21 juillet dernier, sous peine de nous faire rentrer dans la limite de nos brevets écrits, nous les voir retirer. »

« Une injonction aussi positive, nous avons dû, pour notre compte, renoncer à présenter, sur cette ordonnance, les observations que nous avions annoncées. »

« Cela, tout le monde comprendra combien est étrange et péroratoire, ni la censure proprement dite! Un droit que l'on n'exerce que sous l'impulsion d'une menace perpétuelle! »

« Réflexion: peut-on penser qu'au milieu de cette liberté dont on nous parle, beaucoup de gens consentent à venir vivre dans un pays où l'on n'est pas même permis d'examiner les lois qui peuvent atteindre la fortune de la manière la plus grave? »

« Nous ne pouvons nous empêcher de demander que l'on fixe la liberté de la presse en Algérie. Quel motif empêche l'administration de cette législation qu'elle-même nous a solennellement promise? »

Cour d'assises du Rhône.

Audience du 14 août 1846.

« Les débats ont eu lieu sur les bancs des assises, sous la présidence de M. le président de la Cour, M. Vachon, sous la présidence de M. le procureur-général, M. Pénard, et sous la présidence de M. le procureur, M. Pénard. »

« Les débats ont eu lieu sur les bancs des assises, sous la présidence de M. le président de la Cour, M. Vachon, sous la présidence de M. le procureur-général, M. Pénard, et sous la présidence de M. le procureur, M. Pénard. »

« Les débats ont eu lieu sur les bancs des assises, sous la présidence de M. le président de la Cour, M. Vachon, sous la présidence de M. le procureur-général, M. Pénard, et sous la présidence de M. le procureur, M. Pénard. »

« Les débats ont eu lieu sur les bancs des assises, sous la présidence de M. le président de la Cour, M. Vachon, sous la présidence de M. le procureur-général, M. Pénard, et sous la présidence de M. le procureur, M. Pénard. »

Pénétrant dans les caves, brisant les serrures, quelquefois escaladant les murs des allées, ils s'emparaient du vin, des liqueurs et de tous les objets de consommation qu'ils rencontraient. Chaque jour des plaintes constataient de nouvelles tentatives, lorsqu'un des vidangeurs furent arrêtés le 14 mai de cette année à la suite d'un vol commis au préjudice d'un sieur Bady. La perquisition opérée à leur domicile amena la découverte d'un grand nombre d'objets volés; et, en présence des charges recueillies, quelques uns avouèrent leur culpabilité.

« Aujourd'hui sept vols ont été démontrés par les résultats. L'instruction va sommairement en précisant les circonstances, en en faisant connaître les auteurs. »

« Le 1^{er} janvier 1846, le sieur Bouchu, pharmacien, place du Change, s'aperçut qu'il avait été victime d'un vol pendant la nuit précédente. On s'était introduit dans sa cave en brisant la serrure, et on avait laissé à terre le morceau de fer qui avait servi à commettre l'effraction. Le bois de la porte annonçait, par les empreintes profondes qu'on y remarquait, que la serrure, en bon état, avait long-temps résisté aux efforts des malfaiteurs. »

« Trente bouteilles de sirop avaient été enlevées. »

« La perquisition faite au domicile des accusés Gay, Fournier et Parent en a fait retrouver plusieurs; tous ont reconnu avoir pris part au vol d'une manière plus ou moins active, et s'en être également partagé le produit. »

« Dans l'intervalle du 6 au 7 janvier suivant, on pénétra dans la cave du sieur Carrel, négociant, rue Royale, 20. On y prit cent bouteilles de vin de diverses qualités. La porte aurait été ouverte à l'aide de fausses clefs. »

« Gay assume sur lui la responsabilité de ce vol, et a avoué dans ses interrogatoires l'avoir commis seul. Une telle allégation ne peut être admise; un homme seul n'aurait pas pu emporter une si grande quantité d'objets. Les faits ont confirmé les indications tirées de cette invraisemblance. On a trouvé chez Fournier et Reverent des bouteilles qui ont été reconnues pour appartenir au sieur Carrel. »

« Le 21 février suivant, M. le commissaire de police de l'arrondissement du Collège dut constater un vol commis rue de l'Arbre-Sec. La cave du sieur Forest, tailleur, avait été, pendant la nuit, exploitée par les malfaiteurs; soixante-quatre bouteilles de différentes dimensions y avaient été prises. On avait, au moyen d'un instrument tel qu'un ciseau, tiré à soi la porte de la cave avec une telle force que la partie du montant qui retenait le pêne dans la serrure avait été arrachée. »

« Gay et Parent se trouvaient, au moment de leur arrestation, en possession de quelques uns des objets volés. »

« Vers la fin du mois de février, on pénétra, en enlevant une planche, dans la cave de la dame Marie Bourniat, veuve Guérin, située place du Change; vingt-quatre bouteilles contenant du vin de diverses qualités furent dérobées. Plus heureuse que d'autres, la veuve Guérin les a retrouvées sans exception parmi les objets saisis au domicile de Gay. »

« Les sieurs Vidalin, teinturier, et Bouléaty, fabricant de tulles, possèdent, rue des Deux-Angles, deux caves séparées seulement par une cloison en bois. Le 29 mars, après s'être introduit pendant la nuit dans la cave de ce dernier, on enleva une planche à la séparation, et on put aussi commettre au préjudice du sieur Vidalin un vol de cent bouteilles de vin environ. Le cadenas qui fermait une caisse de vins fins fut brisé pour en permettre l'enlèvement. »

« Gay avoue ce vol; il dit l'avoir commis seul et sans les circonstances qui l'ont environné. Les faits matériels font justice de la réticence de ses aveux. »

« Le 3 avril, le sieur Bois, confiseur, grande rue Mercière, s'aperçut, après une nuit pendant laquelle les vidangeurs avaient stationné devant la maison d'un de ses voisins, qu'on avait détaché trois planches placées sous la porte de sa cave pour y pénétrer. Ses recherches lui permirent aussitôt de constater la disparition de plusieurs bouteilles de vin ou de sirop, de trois pots de beurre, de trois flacons d'essence de cloporte. »

« Gay était encore le principal auteur de ce crime. On a retrouvé à son domicile les trois flacons d'essence de cloporte. Cette constatation exclut toute incertitude. »

« Enfin, pendant la nuit du 12 au 13 mai dernier, Gay, Reverent, Bernard et Genin étaient employés aux allées d'une maison située rue Saint-Poicarpe, lorsque tous quatre quittèrent leur travail pour se rendre dans la maison du sieur Bady, marchand de vin, rue Désirée. La serrure de la porte fut forcée avec un instrument de fer; on pénétra dans la cave; cinquante bouteilles de vin y furent dérobées. »

« Gay a fait l'aveu de sa culpabilité et désigné ses trois complices à la justice. Bernard et Genin, à leur tour, n'ont point osé nier leur participation à ce vol. Reverent seul a tenté une défense impossible, en déclarant avoir reçu du sieur Bady une partie des bouteilles de vin pour prix de ses journées. »

« Gay, déclaré coupable par le jury sans circonstances atténuantes, a été condamné à sept ans de travaux forcés. »

« Reverent, déclaré également coupable, mais avec circonstances atténuantes, a été condamné à quatre années d'emprisonnement. Les quatre autres accusés ont été acquittés. »

Chronique.

Hier matin, une demoiselle âgée de dix-huit ans, employée dans un magasin, s'est précipitée par la fenêtre de la maison qu'elle habitait, rue Romarin, 4. Elle a été relevée morte et portée à l'Hôpital. On attribue ce suicide à des chagrins d'amour. Malade depuis quelque temps, elle a, dit-on, profité d'un moment où elle était seule pour se donner la mort.

« Les plus vieux riverains de la Saône ne se rappellent pas avoir vu, depuis trente ans, les eaux de cette rivière si basses qu'elles sont aujourd'hui. »

« Au milieu des inquiétudes qui se manifestent généralement au sujet de la cherté des blés et de la misère qui pourrait en résulter pour l'hiver prochain, il est consolant de pouvoir citer des actes d'humanité et de noble désintéressement, qui contrastent avec la rapacité de ceux qui profitent de la circonstance pour accroître leurs revenus. M. A. Ch..., propriétaire à Vaulx-sur-Ain, commune d'Azé, qui vient de faire une ample et riche moisson, a refusé de vendre son blé aux marchands et accapareurs qui parcouraient les campagnes; pour venir en aide aux ouvriers et aux habitants peu aisés de sa commune, il le leur a cédé en détail, à chacun suivant ses besoins, au prix modeste de 5 fr. le double décalitre, tandis qu'il aurait pu aisément le vendre 6 fr. en gros et au comptant. Une pareille conduite est au-dessus de tout panégyrique. »

« On a trouvé, dit-on, jeudi dernier, dans les fondations du pont du Change, une grande quantité de pièces de cuivre d'une valeur insignifiante sous le rapport intrinsèque; quant à leur valeur au point de vue de la numismatique, nous ne savons encore ce qu'elle peut être. Ces pièces ont été apportées au palais Saint-Pierre et soumises à l'appréciation de M. Comarmond, conservateur du musée d'archéologie. »

« La distribution solennelle des prix aux élèves des trente-une écoles ou cours gratuits fondés par la société pour l'instruction élémentaire du Rhône aura lieu dimanche 23 août, dans la salle de la bibliothèque de la ville. Elle sera divisée en deux séances, savoir: »

« A onze heures précises, les prix seront décernés aux élèves des écoles mutuelles de garçons, à ceux de l'école centrale de musique vocale, aux élèves du cours de dessin linéaire, aux adultes-hommes du cours supérieur et à ceux des classes élémentaires. »

« A trois heures précises, le même jour et dans la même salle, les prix seront donnés aux élèves des écoles mutuelles de filles, à celles du cours supérieur de musique, aux élèves du cours des jeunes personnes, aux élèves-maîtresses du cours normal des institutrices et à celles des classes d'adultes-femmes. »

« La commission exécutive ayant arrêté, dans sa séance du 8 avril

dernier, la suppression des vacances pour les élèves des douze écoles mutuelles d'enfants et pour les douze classes élémentaires d'adultes des deux sexes, les élèves de ces diverses écoles et classes rentreront, savoir: les douze écoles d'enfants et les six classes d'adultes-hommes, le lundi 31 août courant, et les six classes d'adultes-femmes, le dimanche 6 septembre, aux heures ordinaires. »

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE LA GUILLOTIÈRE.

Sont convoqués:

Le 27 août, 1^{re} section (midi des Brotteaux), comprenant le cours Bourbon jusqu'au pont Lafayette, les rues Monsieur, de Sèze de Condé, Madame, avenues de Saxe, Duguesclin, rue Boileau, avenue de Vendôme, rues d'Enghien, Bossuet, Duplessis, rue du Monument, cours Lafayette, chemin de Bells-Combe, rue Sainte-Elisabeth. Six conseillers municipaux à nommer.

Le 29 août, 2^e section (nord des Brotteaux), comprenant la place Louis XVI, port Henri IV, quai d'Albret, les rues Godefroy, Malesherbes, l'avenue de Noailles, chemin Montbernard, avenues de Grammont, de Créquy, de Vauban, les rues Charlemagne, Sully, Crillon, Tronchet, les cours Morand, Trocadéro, la chaussée des Charpenies. Six conseillers à nommer.

Le 31 août, 3^e section (la Croix), comprenant la place des Pères, les rues Saint-Louis, de Provence, la Grande-Rue, du n° 75 au n° 94, les rues de la Croix, d'Ossaris, des Hirondelles, la route de Grenoble, les rues d'Enfer, de Villeurbanne, Charles, chemin de Monchat, petites rues du Béguin, du Repos, chemin de Venissieux, rue des Quatre-Maisons, chemin d'Heyrieux, rue de la Madeleine, route de Vienne, rues de Rachais, de Lazare, Rave, plaine d'Heyrieux, chemin de Saint-Alban, des Tournelles, des Pins, le petit chemin de Saint Denis et le quartier Saint-Amour. Cinq conseillers à nommer.

Le 2 septembre, 4^e section (le Plâtre), comprenant la place du Port-au-Bois, quai du Grand-Port, cours Bourbon (depuis le pont Lafayette jusqu'au pont de la Guillotière), rue de la Paix, les chemins de la Part-Dieu, Saint-Antoine, Sacré-Cœur, place du Pont, Grande-Rue, n° 2 à 42, les rues des Passants, de Chartres, Moncey, Bayard, de Turenne, Saint-Clair, de l'Épée, Louis-le-Grand. Cinq conseillers à nommer.

Le 4 septembre, 5^e section (Grande-Rue), comprenant la place des Repentirs, les rues Basse, Passet, d'Aguesseau, du Midi, la Grande-Rue, du n° 1 à 73, et du n° 44 à 72, petit chemin de Béchevelin, chemin de la Croix-Jordan, des Culattes, rues de la Vierge, du Vivier, de Chabrol, chemin de Gerland, de la Princesse, de la Croix-Basset, de Montagny, de Champagnieux, de la Grange-Rouge, les rues de la Mouche, des Trois-Pierres et des Asperges. Cinq conseillers à nommer.

« On vient de mettre en vente, chez plusieurs libraires de notre ville, trois petites curiosités bibliographiques que nous croyons devoir signaler à l'attention des amateurs. La première porte ce titre: *Récit sommaire des opérations du siège de Lyon en 1793, avec une carte des travaux du siège*, réduite d'après celle de Girard-Aubert, capitaine du génie. Cette petite carte sort des presses de M. Storck, et est un chef d'œuvre en son genre. »

La seconde est intitulée: *Les citoyennes de Ville-Affranchie aux représentants du peuple*. La troisième: *Le peuple de Ville-Affranchie à la Convention nationale*.

Ces trois pièces, d'un grand intérêt pour l'histoire de Lyon, présentent des documents précieux sur les événements d'une époque qui, quoique d'une date récente, ont été dénaturés d'une manière si remarquable par l'esprit de parti. Elles sont extraites d'une *Bibliographie historique de Lyon pendant la Révolution*. Cet ouvrage, qui va incessamment paraître, est dû aux recherches consciencieuses d'un de nos compatriotes; il sera d'une utilité indispensable pour les personnes qui désirent connaître ou écrire d'une manière impartiale l'histoire de la grande époque révolutionnaire.

Les récits mensongers qui fourmillent dans les histoires de Lyon publiées à diverses époques tiennent, dans quelques-unes, à l'esprit de parti, mais dans les autres ils sont dus à ce que leurs auteurs ignoraient l'existence d'un grand nombre de pièces historiques qui se trouvent mentionnées dans l'ouvrage dont nous parlons, et qui serviront à redresser ces erreurs et faire connaître enfin la vérité.

« Le préfet de la Loire a rendu, le 28 juillet, l'arrêté suivant: »

« Art. 1^{er}. A partir du 23 août prochain, la chasse sera ouverte dans toute l'étendue du département de la Loire. »

« Art. 2. La chasse sera interdite sur les terrains qui se trouveront couverts de neige. Néanmoins, cette interdiction n'existera pas pour la chasse du gibier d'eau, pourvu qu'elle soit restreinte à un rayon de 50 mètres du bord des marais, fleuves et rivières. »

« Art. 3. La chasse aux grives pourra se faire même lorsque la terre sera couverte de neige, mais seulement à l'aide de pièges dits trébuchets ou de lacets placés sur les arbres. »

« Art. 4. Il est permis de chasser les alouettes au fusil et à l'aide du miroir. »

« Art. 5. Les contraventions à la loi et au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui, dans les vingt-quatre heures, devront être affirmés, sous peine de nullité, devant le juge de paix du canton ou son suppléant, ou devant le maire, soit de la commune où réside l'agent verbalisant, soit de celle où le délit a été commis. »

Nouvelles diverses.

Voici l'état des recettes et du mouvement des voyageurs sur le chemin de fer du Nord pendant la septième semaine, du 1^{er} au 7 août:

42,143 voyageurs ont donné un produit de 145,299 f. La recette des bagages et marchandises s'est élevée à 24,216 f. 63 c. Total, 169,515 f. 63 c.

Les recettes antérieures, du 20 juin au 31 juillet, ayant été de 970,085 f. 05 c., le produit général du chemin de fer du Nord jusqu'au 7 août est de 1 million 139,600 f. 68 c.

« L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres tiendra sa séance publique vendredi prochain 21 août. Dans sa séance d'hier, l'Académie s'est occupée du legs de M. le baron Gobert. Le prix annuel de 9,000 f. a été accordé à M. Aurélien de Courson pour un ouvrage intitulé: *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles britanniques*. L'accessit de 1,000 f. a été conservé à M. Alexis Monteil pour son *Histoire des Français des divers états*. »

« Le *Globe* de Londres a reçu des nouvelles de Sydney, à la date du 31 mars. Il paraît que M. Leichart, l'entrepreneur voyageur, a fait des découvertes merveilleuses dans l'intérieur de l'Australie. Il a découvert un magnifique pays, arrosé de belles rivières, de nombreux lacs, couvert de belles prairies et de forêts superbes. Le sol est fertile et prêterait à la culture du coton et du riz. Il est surtout propre à l'élevage des espèces bovine et chevaline. M. Leichart a nommé environ douze criques et quinze rivières. Cet entrepreneur voyageur, si l'expérience vient justifier les espérances qu'il a fait naître, a véritablement découvert un paradis australien d'une haute

importance pour la Grande Bretagne et même pour le monde entier. Le capitaine Pifold, du schooner *Frolic*, a découvert quelques îles et rescifs dans son voyage, peu de temps après avoir quitté l'île Chilcott. Comme ces îles et rescifs sont situés précisément sur la route des navires qui franchissent le détroit des Torres, on regarde cette découverte comme heureuse. Ils sont à 16 degrés 23 minutes latitude sud, et à 149 degrés 58 minutes longitude est.

— On a dressé sur un socle provisoire, à l'entrée de la cour des Invalides, près de l'Esplanade, la statue de Parmentier, le propagateur de la pomme de terre, destinée à la ville de Montdidier, patrie de ce bienfaiteur de l'humanité. Parmentier est représenté dans sa vieillesse; il porte l'habit à la française, avec l'épée, les culottes courtes et les souliers à boucles. Le statuaire ne lui a pas même épargné les ailes de pigeon poudrées à frimas. Le bras droit est à demi tendu; la main tient un épi de maïs et une pomme de terre. La main gauche s'appuie, non sur le pommeau de l'épée, mais sur la tranche d'un livre qui a son point d'appui sur le côté gauche. Les jambes semblent fléchir légèrement. L'ensemble de cette statue, nous regrettons de le dire, n'a rien de monumental, et on la trouve généralement d'une médiocrité fâcheuse. Nous ne dirons rien des bas-reliefs qui ornent le socle; ils sont au-dessous de toute critique.

— La frégate anglaise de cinquante canons le *Raleigh*, commandée par Herbert, qui va prendre le commandement en chef de la station du Brésil, porte l'ordre à l'amiral Inglefield, qu'il va remplacer, de se rendre immédiatement au cap de Bonne-Espérance avec quatre bâtiments de la station, et d'offrir au gouverneur sir Peregrine

Maitland tous les secours dont il aura besoin pour défendre la colonie contre les déprédations et les attaques des Caffres.

On sait en effet que la situation du cap est assez critique, car les frégates à vapeur la *Terrible* et la *Rétribution* ont ordre de partir pour Corfou, où elles vont prendre un bataillon de voltigeurs et le porter à Gibraltar. Là se trouvera le 6^e régiment de ligne que les deux frégates embarqueront aussi, si l'urgence est telle qu'on ne puisse pas se servir des moyens de transport ordinaires.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Le gouvernement d'Espagne est conservateur progressif, suivant la dénomination plaisante donnée à certains hommes du juste-milieu, et voici comment il le prouve :

« Le bruit court, dit le journal *el Español*, que le gouvernement est dans l'intention d'abolir le mode actuellement employé pour le garrot. On remplacera le procédé actuel par un autre moins horrible. Le nouvel appareil, fort simple, aurait à son extrémité un tube dans lequel on introduirait la tête du patient; ce tube communiquerait avec un réchaud en fer, dans lequel on ferait brûler deux arroses de charbon. Cette fumée asphyxierait le condamné presque instantanément. »

Cette réforme fait le sujet de toutes les conversations à Madrid. — Don Pedro Sabater, chef politique de Madrid, que sa santé avait forcé de venir faire un voyage en France, et qui avait subi, il y a quelque temps à Paris, une dangereuse opération chirurgicale, est mort le 1^{er} de ce mois à Bordeaux, où il se trouvait de passage.

Le gérant responsable, B. MURAT.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGÉ,

pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrouements. Elle se vend moitié moins que les autres par bolles de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36; Mâcon, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 1.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 17 août.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	896 25	897 50
prime d. 10.	»	»	»	»	905	»
Paris à Orléans.	»	»	1272 50	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	957 50	»	965	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	560	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	706 25	»	706 25	»
prime d. 10.	»	»	»	»	711 25	712 50
Paris à Lyon.	»	»	517 50	518 75	517 50	518 75
prime d. 10.	»	»	»	»	523 75	»

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, quai Humbert, n^o 42.

VENTES JUDICIAIRES.

3^e PUBLICATION.

Le mardi dix-huit août 1846, à onze heures du matin, il sera procédé, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, sise à Lyon, port du Temple, n^o 42, au 1^{er}, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets en argent, tels que cuillères et fourchettes, pochon, cuillères à café, cafetière, peigne, douze couverts, deux cuillères à ragoût, deux timbales, une tasse, un crochet et une chaîne de ciseaux (le tout réuni formant un poids de plus de quatre mille cent grammes), une tabatière à coquillage garnie en argent, une montre Lépine à boîte d'or, échappement à cylindre, et quatre trous garnis en rubis, une chaîne jaseron en or, un fermoir et une clef, etc. (1845)

Etude de M^e Duchamp, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 9.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située dans une charmante position à l'île-Barbe.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Duchamp, notaire. (3868)

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

en totalité ou par lots séparés,

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Située sur les communes de Blacé et de Saint-Julien, arrondissement de Villefranche (Rhône).

Cette propriété se compose de maison de maître, bâtiments d'exploitation, caves voûtées, cuiviers avec des aigrès considérables, écuries, basses-cours, jardin anglais, jardin potager, charmillas, allées d'arbres, avenues, glacière, pièces d'eau, plantations d'arbres fruitiers, vignes, terres, prés; le tout d'une contenance de quatre vingt-douze hectares.

La propriété réunit à des produits riches et assurés une magnifique position et des communications faciles. Placée à une distance de huit kilomètres de Villefranche, de la Saône et de la ligne du chemin de fer de Paris à Lyon, elle est encore desservie par un chemin largement tracé, qui la lie avec la grande route royale de Paris à Lyon et la Saône.

C'est une des plus belles et des meilleures propriétés du département.

On pourra entrer en jouissance de suite ou au 11 novembre 1846, si l'acquéreur le désire.

On donnera toutes les facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements, à M^{es} Berloty et Bruyn, notaires à Lyon; M^e Bonnefond, notaire à Villefranche; M^e Dulac, notaire à Belleville, et M^e Joanard, notaire à Chasselay.

Pour traiter, s'adresser à M. Carichon, propriétaire à Blacé, et à MM. Thonnérioux père et fils, sur les lieux, et à Lyon, rue Fromagerie, n. 3, et rue Grenette, n. 33. (1470)

A VENDRE pour cause de départ. — Bon externat de demoiselles.

S'adresser chez M. Damour, imprimeur, grande rue Mercière, 44. (858)

A VENDRE Bon fonds de traiteur.

Cet établissement, bien achalandé, et situé sur le quai du Sud, n. 25, à Mâcon, est à vendre actuellement.

S'adresser, pour traiter, à M. Moulette lui-même, propriétaire dudit fonds. (835)

A VENDRE de gré à gré, avec facilité pour les paiements, deux services d'omnibus dits *Écosaises*.

S'adresser à MM. Blanc et Damichon, place de la Pyramide, à Vaise. (850)

LIBRAIRIE.

HISTOIRE DE LA VILLE DE LYON,

PAR J.-B. MONFALCON,

Avec des Notes de C. BRIGNOT DU LUT et A. PÉRICAUD.

Deux volumes grand in-8^o. — Prix : 21 f. — La 2^e livraison (du 5^e au 14^e siècle) est en vente. — Prix : 3 f. 50 c. — Chez DORIER, éditeur, quai des Célestins, 51. (1477)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLE PUBLICATION.

MANUEL DE L'ÉTUDIANT MAGNÉTISEUR,

OU NOUVELLE INSTRUCTION PRATIQUE SUR LE MAGNÉTISME,

fondée sur trente années d'observations,

Suivi de la 4^e édition des *Expériences faites en 1820 à l'Hôtel-Dieu de Paris* par le baron Du Potet (de Sennevey).

Un volume in-12. — Paris, 1846. — Prix : 3 f. 50 c.

NOTA. — On trouve à la même librairie tous les ouvrages qui ont rapport au magnétisme. (6349)

Au Bateau à Vapeur.



Grande rue Mercière, 50. à Lyon.

La méthode spéciale de M. BONGRAND aîné pour guérir les difformités de la taille, et particulièrement celle du rachis (épine dorsale ou colonne vertébrale), acquiert chaque jour une consécration nouvelle par des cures vraiment inespérées. M. BONGRAND offre à cet égard aux parents toutes les garanties désirables. A la demande de plusieurs personnes, il a pris à sa disposition des établissements pour les deux sexes, où le traitement orthopédique ne portera aucun obstacle à l'éducation des enfants confiés à ses soins. (2048)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine Syracuse et Malte. — La *Marie-Christine* partira les 9, le *Mongibello* les 19, et l'*Herculanum* les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et C^e, directeurs, à Marseille. (5712)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

Du Docteur CARPANTIER, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suifages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6152)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

A CÉDER DE SUITE en face des bateaux

Saône, rez-de-chaussée et entresol parfaitement situés, agencés et décorés à neuf, pour café-restaurant ou hôtel, avec six pièces au 1^{er}, sur le derrière, en tout ou par parties. (842) S'y adresser, quai Peyrolerie, n. 119, au 2^e.

A CÉDER DE SUITE Un magasin d'indiennes

et de nouveautés, dans une rue au centre et des plus commerçantes de cette ville.

S'adresser à M. Vial, place du Plâtre, n. 18, à Lyon. (1476)

AVIS. L'on demande un apprenti pour la cuisine. — S'adresser hôtel de Rome, place Saint-Jean. (855)

AVIS. On demande un capitaliste qui puisse disposer d'une somme de 10 à 12,000 fr. pour exploiter une industrie d'un bon rapport. La personne qui apporterait ces fonds pourrait elle-même tenir la caisse.

S'adresser à M. Camet, cordonnier, côte Saint-Sébastien, 7, au 5^e. (859)

SERVICE DE MALLE-POSTE

entre

LYON ET GENÈVE.

Transport de voyageurs et dépêches.

Départ de Lyon tous les jours, à quatre heures du soir, de chez MM. Breitmayer aîné et C^e, place de la Charité, 12. (5841)

CORS AUX PIEDS.

Le *Taffetas gommé* de PAUL GAGE est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, sans douleur, ainsi que les oignons et durillons. — Dépôt à Lyon, chez MM. Lardet, André et Vernet, pharmaciens. (5167—7854)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Tronillet, à Vienne; Delaage, à Voiron; Plana, à Grenoble. (4620)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS. Rue de la Poulallerie, 19.